

Gérard CAUDRON

Maire



Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,
Vu l'article L113-2 du Code de la Voirie routière,

Considérant les travaux d'extension du réseau basse tension en chaussée et trottoir, rue Jules Ferry au droit du N°50, rue du Haut de la Cruppe, par l'entreprise Bouygues E&S – TPRE Agence Nord, pour le compte d'ENEDIS, il convient de prolonger notre arrêté N°27964 en date du 21 décembre 2020 et prendre toutes dispositions pour en permettre leur réalisation et garantir la sécurité des usagers,

N°2021-28127.

ARRETONS

Article 1.

Notre arrêté N°27964 en date du 21 décembre 2020 est reconduit dans les mêmes conditions du 13 février 2021 et jusqu'au 28 février 2021.

Article 2.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

N°2021-28127.

Article 3.

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Groupement Territorial 3 – Euro Parc Bat 4 – 1 rue de la Performance 59650 Villeneuve d'Ascq
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- L'entreprise Bouygues E&S-TPRE Agence Nord 100, Rue Jean Perrin 59932 la Chapelle d'Armentières.



Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,
Le 9 février 2021,
Le Maire,

Gérard CAUDRON.

Affiché le :

11 FEV. 2021